



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 12 Juin 2019
CR N° 40**

Présent (es) : Mesdames CORMERAIS Martine - MEKSZ Aniko - PUDELKO Françoise - VANEY Nolwenn
Monsieur GILBERT Cédric - LUCHESE Anthony – LENOACH Guy

Excusé(es) :

Invité(es) : Mesdames FERRER Ghislaine – TORTORA Sandrine

CHAMPIONNATS MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

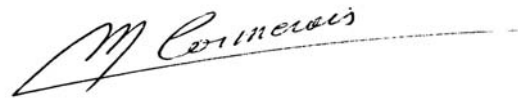
1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

Poule Basse :

Rencontre CHB Bry / Paris Sport Club du 13-14/04/2019 :

La rencontre ayant une incidence sur la descente, la COC décide exceptionnellement afin de respecter l'équité sportive de faire jouer cette rencontre le week-end du 22-23 juin 2019. Merci au club de Bry de conclure rapidement

**La Présidente de la COC 94
Martine CORMERAIS**



Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte **rendu n'ont pas pris part aux débats.**

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.